

L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un FPG imaxx au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.

Ce barème continuera également à s'appliquer tel qu'il est décrit dans le présent document en cas de conversion d'un contrat T-Sécurité 94 ou SGI I, II ou III enregistré comme RER, CRI ou RERI en un contrat FPG imaxx enregistré en tant que FRR, FRV, FRRP ou FRVR.

## BREF APERÇU

Date de création du Fonds	Valeur totale (en milliers)	Taux de rotation du portefeuille	Gestionnaire de portefeuille	Dépôt initial minimum
Août 2003	4 637 \$	S/O	Corporation Fiera Capital	Les dépôts additionnels, les dépôts en vigueur et les nouveaux dépôts par prélèvement automatique (PPA) ne sont pas autorisés depuis le 3 mars 2020.

Option de garantie (échéance/décès)	Codes du Fonds (FAR/FAI)	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
75/75	TLC450/TLC451	1,87 %	5,82 \$	258 631
75/100	TLC850/TLC851	1,90 %	5,82 \$	319 511
100/100	TLC250/TLC251	1,98 %	5,82 \$	219 277

## DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit dans des titres canadiens à court terme (échéance inférieure à un an) de première qualité présentant un faible risque et émis par le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des établissements financiers et des sociétés.

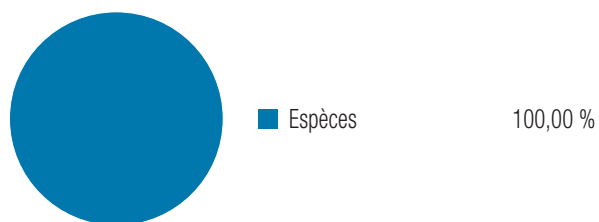
### Les 10 principaux placements du Fonds au 31 décembre 2022

Banque Toronto-Dominion, 4,313 %, 27 janvier 2023	8,29 %
Banque HSBC Canada, 4,537 %, 1 <sup>er</sup> février 2023	8,29 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,429 %, 1 février 2023	8,29 %
Central 1 Credit Union, 4,548 %, 9 mars 2023	8,25 %
Toyota Credit Canada Inc., 4,500 %, 4 avril 2023	8,22 %
Bons du Trésor du Canada, 2,660 %, 2 mars 2023	8,18 %
Financière CDP Inc., 4,150 %, 25 janvier 2023	7,76 %
Bons du Trésor du Canada, 4,291 %, 30 mars 2023	4,53 %
Clarity Trust, 5,120 %, 20 avril 2023	4,51 %
Province de l'Ontario, 3,429 %, 4 janvier 2023	4,49 %

**Total** **70,79 %**

**Nombre total de placements : 20**

### Répartition des placements au 31 décembre 2022



## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

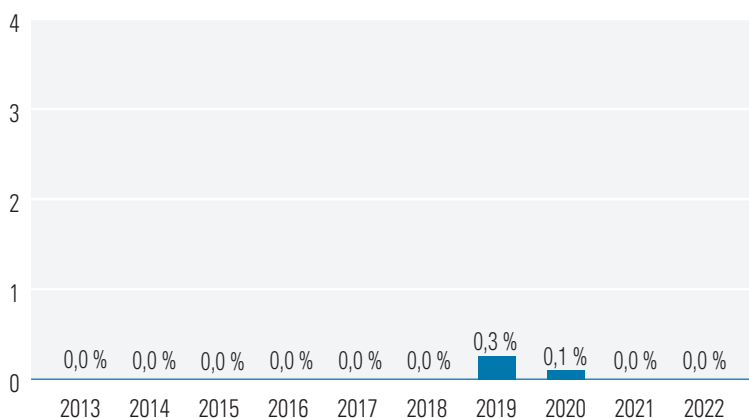
Cette rubrique présente le rendement du Fonds selon l'option de garantie 75/100 au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale personnelle.

### Rendement moyen

Un placement de 1 000 \$ dans le Fonds effectué le 31 décembre 2012 s'élèverait aujourd'hui à 1 003,59 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 0,04 %.

### Rendements annuels



Le graphique montre le rendement du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. Sa valeur était à la hausse pendant 2 années et inchangée pendant 8 années.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements pourrait baisser. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risques associés aux fonds distincts » du Cahier de renseignements pour prendre connaissance des risques associés au Fonds.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert aux termes d'un contrat d'assurance, ce fonds distinct prévoit des garanties qui peuvent protéger vos dépôts en cas de baisse des marchés, sous réserve de certaines limites. Le RFG comprend le coût d'assurance lié à ces garanties. Veuillez consulter le Cahier de renseignements et le contrat pour en savoir plus.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds est destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de court terme et qui cherchent un certain revenu ainsi qu'une variation très faible de la valeur de leur portefeuille.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour vendre des parts du Fonds.

### 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Modalités
Frais d'acquisition initiaux (FAI) Pour les conversions d'un contrat T-Sécurité 94 ou SGI I, II ou III enregistré comme RER, CRI ou RERI en un contrat FPG imaxx enregistré en tant que FRR, FRV, FRRP ou FRVR, les frais d'acquisition initiaux sont de 0 %.	0 %	Vous ne payez aucuns frais lorsque vous vendez des parts. Seule une commission de suivi est versée à votre conseiller.
Frais d'acquisition reportés (FAR) [pourcentage du prix d'achat initial de parts FAR] L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un FPG imaxx au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document. Ce barème continuera également à s'appliquer tel qu'il est décrit dans le présent document en cas de conversion d'un contrat T-Sécurité 94 ou SGI I, II ou III enregistré comme RER, CRI ou RERI en un contrat FPG imaxx enregistré en tant que FRR, FRV, FRRP ou FRVR.	Retrait des parts : 1 <sup>re</sup> année suivant le dépôt 6 % 2 <sup>e</sup> année suivant le dépôt 5 % 3 <sup>e</sup> année suivant le dépôt 4 % 4 <sup>e</sup> année suivant le dépôt 3 % 5 <sup>e</sup> année suivant le dépôt 2 % 6 <sup>e</sup> année suivant le dépôt 1 % 7 <sup>e</sup> année suivant le dépôt 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il s'agit d'un taux fixe qui est déduit du montant de la vente.</li> <li>Lorsque vous avez acheté des parts du Fonds, nous avons versé une commission pouvant atteindre 5 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez nous sont versés.</li> <li>Vous pouvez vendre, chaque année, jusqu'à 10 % de vos parts sans frais d'acquisition reportés.</li> <li>Les frais d'acquisition reportés ne s'appliquent pas aux transferts entre les fonds détenus dans le contrat.</li> </ul>

### 2. Frais permanents du Fonds

Le RFG comprend les frais de gestion, les frais d'exploitation et les taxes applicables au Fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter votre contrat d'assurance.

Garantie (échéance/décès)	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du Fonds)*
75/75	1,87 %
75/100	1,90 %
100/100	1,98 %

\*Compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt à court terme et pour éviter que le Fonds n'affiche des rendements négatifs, nous avons décidé – à titre temporaire – de renoncer à une partie des frais payables par le Fonds, et ce, à partir du 31 mars 2009. Nous nous réservons toutefois le droit d'imputer des frais de gestion.

### 3. Autres frais

D'autres frais peuvent s'appliquer si vous vendez ou transférez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de transfert	Un maximum de 1 % du montant du transfert à partir du 5 <sup>e</sup> transfert dans la même année civile.

#### Commission de suivi

Tant que vous détenez des parts du Fonds, nous versons une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Cette commission est payée à même les frais de gestion et son taux est fonction de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie :

- Frais d'acquisition initiaux – à hauteur de 1 % de la valeur de votre placement chaque année
- Frais d'acquisition reportés – à hauteur de 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

**Vous pouvez revenir sur votre décision quant à la souscription du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la première des dates suivantes à survenir :**

- la date à laquelle vous recevez la confirmation, ou
- cinq jours ouvrables après son envoi.

**Vous pouvez aussi revenir sur votre décision à l'égard des transferts dans les deux jours ouvrables suivant la première des dates suivantes à survenir :**

- la date à laquelle vous recevez la confirmation, ou
- cinq jours ouvrables après son envoi.

Vous devez nous aviser de l'annulation par courriel, télécopie ou courrier. Le montant remboursé correspond au montant investi ou, en cas de baisse, à la valeur marchande. Le remboursement ne vise que la transaction en question et comprend tous frais d'acquisition et autres frais que vous avez versés à l'égard de la transaction annulée. En cas d'annulation d'un transfert, le montant est déposé dans le fonds d'origine.

#### RENSEIGNEMENTS

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et le Cahier de renseignements. Vous pouvez nous contacter comme suit :

ivari  
C.P. 4241, Station A  
Toronto (Ontario) M5W 5R3

Sans frais : 1-800-846-5970  
Courriel : conversation@ivari.ca  
ivari.ca

**Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire de contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.**

ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.